



Rapport d'activités

2000

Table des matières

- Le Comité, activités et changements en 2000
- Un bus de prévention
- Données statistiques
- Femmes aux Pieds Nus
- La commission juridique
- Remerciements

RAPPORT DU COMITE 2000

Fleur de pavé, à l'image de son bus est une association mouvante et mobile. Ainsi, d'un groupe de personnes bénévoles où " tout le monde met la main à la pâte ", sommes nous passés à une structure de plus en plus étoffée pour nous adapter à la réalité et au quotidien des femmes qui exercent les métiers du sexe.

Avec les départs de Geneviève Ziegler et Nathalie Christinet, qui faisaient partie des initiatrices du projet, c'est un comité renouvelé qui chapeaute aujourd'hui l'association. De même, c'est Corinne Siffert qui assume désormais les responsabilités de coordinatrice des activités et de l'équipe d'intervenantes du bus en remplacement de Christine Clément, démissionnaire en mai 2000.

Que ces personnes soient ici vivement remerciées pour la qualité de leur travail et la sensibilité de leur action ; grâce à elles, nous héritons d'une structure opérationnelle, reconnue non seulement par les femmes concernées mais également par les autorités politiques.

Aujourd'hui, les principaux axes de l'association restent les mêmes, mais ses différentes activités se spécialisent et se développent en fonction de l'actualité du monde de la prostitution.

Restructuration du Comité

Compte tenu des nombreux mouvements au sein du comité, un certain nombre d'ajustements ont été nécessaires pour que chacun puisse trouver sa place et se sentir à l'aise.

Pour être rapidement et efficacement informé des demandes et des réalités de terrain, la coordinatrice du bus assiste à chacune des rencontres du comité.

De même, pour faciliter encore les transmissions, des membres du comité sont invités à participer aux séances des coordinatrices. Ceci nous permet de faire connaissance et d'organiser nos activités de façon efficace et précise.

Comme l'autorisent nos statuts, la présidence de l'association est cette année vacante et c'est sous forme collégiale que nous entérinons nos décisions. À terme, une "présidence tournante" est envisagée pour faciliter la communication interne et externe.

Activités du Comité

Femmes aux pieds nus

La décision la plus importante prise par le comité durant l'année 2000 a été d'intégrer les activités de Femmes aux pieds nus à l'association Fleur de pavé.

Sylvianne Nicod, porteuse depuis plus de deux ans de ce projet de prévention par les pairs dans les milieux des cabarets et salons de massage, a été engagée par le comité à titre de coordinatrice.

La recherche de ressources financières pour Femmes aux pieds nus à mobiliser de façon impérative les énergies du nouveau comité. Grâce à des financements exceptionnels de la ville de Lausanne et du canton de Vaud, ainsi qu'à la générosité de donateurs privés, ce travail de prévention peut se poursuivre, mais l'avenir du projet reste encore incertain et le financement pour l'année 2001 est partiellement assuré.

Toutefois, le comité dans son ensemble est convaincu par la pertinence de l'action menée par Femmes aux pieds nus en termes de prévention et de santé publique et va donc poursuivre ses efforts pour lui donner les moyens d'exister.

Nouveaux locaux

L'association a trouvé de nouveaux locaux plus spacieux ; actuellement, ils servent de bureaux aux coordinatrices et autres collaboratrices, ainsi qu'aux réunions du comité. Mais grâce à leur configuration et leur emplacement, ils pourraient également être utilisés à d'autres fins, comme lieu d'une permanence de jour par exemple.

Politique salariale et comptabilité

Les grands principes d'une politique salariale transparente et cohérente ont été posés cette année sous les conseils de M. Vogel de la fiduciaire AICG. Nous tenons également à le remercier pour sa disponibilité et l'efficacité de son travail.

Projets du Comité

Outre bien sûr assurer un financement durable et sûr pour le Bus et Femmes aux pieds nus, le comité désire renforcer un certain nombre d'activité de l'association.

Fleur de pavé désire être reconnue en tant qu'association interlocutrice et référente pour toutes les questions touchant à la prostitution. Il s'agit en d'autres termes d'améliorer encore notre visibilité dans les champs sociaux, politiques, juridiques et sanitaires.

Ainsi, sommes-nous actuellement plus qu'intéressés par l'élaboration de la future loi cantonale sur la prostitution.

Dans la même perspective, les enjeux que soulève la situation des femmes migrantes dans les métiers du sexe préoccupent l'association. Le comité désire développer en la matière des projets de prévention répondant à cette réalité.

Pour conclure, les changements de l'année 2000 sont en phase de métabolisation. L'association dans son ensemble a renforcé son assise et développé son action sur le terrain tout en restructurant son fonctionnement interne et en recrutant des forces neuves.

Le Comité

UN BUS DE PREVENTION

Le bus de Fleur de Pavé, espace d'accueil mobile et de prévention, ouvert à toute personne qui se prostitue, est resté au cœur de notre action en 2000. Situé sur les lieux d'exercice de la prostitution de rue, il offre trois permanences par semaine à la Route de Genève, les mardi, jeudi et vendredi de 22h00 à 02h00.

La fréquentation du bus est toujours en augmentation. De 12 personnes en moyenne par soir de permanence à fin 1998, la fréquentation est passée à 22 personnes en moyenne à fin 1999 pour atteindre 30 personnes en moyenne à fin 2000. Cette augmentation des passages dans le bus en 2000 a été significative durant le premier semestre où il n'a pas été rare de recevoir plus de 50 personnes par soir (et jusqu'à 61 personnes un soir de juin).

Le nombre de femmes consommant des drogues et accueillies dans le bus reste stable. L'augmentation du nombre de contacts durant les permanences est avant tout due aux femmes migrantes, d'origine africaine ou sud-américaine. La plupart des usagères fréquentent notre lieu d'accueil 2 à 4 fois par mois, et pour certaines, quasi à chaque permanence. Les réalités des personnes que nous rencontrons sont multiples et leur activité dans la prostitution est le fil rouge de notre action. Que les utilisatrices du bus soient jeunes ou moins jeunes, Suissesses ou étrangères, clandestines ou légales, consommatrices de drogue ou non, travaillant de manière régulière ou occasionnelle, la rencontre se fait sur un plan humain, entre femmes, et l'exercice de cette profession en est le centre.

La forte augmentation du nombre de personnes rencontrées et en particulier des femmes migrantes implique que la confiance existe face au bus. L'isolement de certaines est frappant et ces personnes étrangères, avec ou sans statut légal, cumulent les exclusions de par leur statut de femmes, de prostituées et d'étrangères.

L'association Fleur de Pavé s'inscrit dans la politique de réduction des risques et d'aide à la survie. De ce fait, les objectifs de prévention des maladies sexuellement transmissibles sont au centre de nos activités. Nous estimons fondamental de remettre des préservatifs gratuitement et sans conditions. Nous distribuons également du matériel d'injection en quantité stabilisée. Le bus de Fleur de Pavé est un lieu d'approvisionnement d'appoint pour les jeunes femmes toxicomanes. A ce niveau, il y a eu, en particulier dans le domaine sanitaire, une prise de conscience globale, liée au fait que le VIH concerne bien toutes les femmes et la prévention en la matière est la même pour toutes, à savoir, le préservatif. La distribution de préservatifs et lubrifiants suit la courbe d'augmentation de la fréquentation du bus. Nous avons distribué 18'150 préservatifs en 1998, 71'000 en 1999 et 118'000 en 2000. Cette étape de distribution est indispensable et nous permet ensuite d'approfondir les messages de prévention. Les contacts établis dans le bus peuvent ainsi constituer une porte d'accès au réseau médico-social, en offrant la possibilité aux femmes d'exprimer des demandes et d'être orientées.

En outre, nos prestations d'accueil à seuil bas, sans exigences, nous permettent d'entrer en contact avec une population nombreuse, réputée difficilement accessible. De manière générale, la stigmatisation liée à la prostitution reste entière: il est rare que les personnes prostituées puissent faire état au grand jour de leur activité.

L'équipe des intervenantes

La complémentarité au sein de l'équipe, entre intervenantes avec expérience de la prostitution et intervenantes bénévoles socio-sanitaires, est au cœur de notre action. La confiance dont nous bénéficions dans le bus repose sur cette double appartenance des intervenantes.

15 personnes assument, pour la plupart, entre une à deux permanences par mois et se rencontrent mensuellement. Les permanences s'effectuant à deux, ce moment est le seul durant le mois où nous nous retrouvons toutes afin de discuter ensemble des problèmes rencontrés dans le bus, d'échanger sur notre pratique, de réfléchir à notre mode de fonctionnement en lien avec les usagères ainsi qu'à notre rôle en tant que femme qui s'investit dans le bus de Fleur de Pavé.

Notre groupe de développement centré sur les problèmes rencontrés dans le bus et conduit par Monique Assal s'est poursuivi en 2000. Ce moment de rencontre est ouvert à toute intervenante qui souhaite y participer et cet espace privilégié permet à chacune de prendre sa place dans l'équipe et dans le bus de manière dynamique et interactive et de renforcer le sentiment d'appartenance à un projet commun.

Durant l'année 2000, notre équipe a pris congé de Magaly Hanselmann, Pabla Castro et Sylvianne Nicod. Willemien Hulsberger, Laurence Mermoud, Annick Kosel, Brigitte Morier et Sandrine Clément sont venues prendre la relève. Nous remercions nos anciennes collègues pour leur investissement au sein de l'équipe et de l'association et souhaitons la bienvenue aux dernières arrivées.

Les locaux de Fleur de Pavé

Le local que nous occupons depuis la création de notre association à la rue de la Louve 3 était mis à notre disposition gratuitement par la Ville de Lausanne. Cet espace, que nous partageons avec d'autres associations, ne nous permettait plus de garantir une qualité de travail optimale du fait du manque de place et de l'augmentation de l'équipe et des salariées de l'association. Il devenait également de plus en plus difficile de garantir le devoir de discrétion liée à notre activité. En décembre 2000, nous avons donc déménagé dans des bureaux plus adéquats, spacieux et se situant dans le quartier où s'exerce la prostitution de rue, à savoir, à l'avenue de Sévelin 32.

Projets de réglementation de la prostitution

Le canton de Vaud est l'un des derniers où le dispositif légal permettant de réglementer la prostitution fait défaut.

Lausanne souhaite combler ce vide en réglementant à ce niveau et s'apprête à proposer une solution inspirée de la loi cantonale genevoise. Ces nouvelles dispositions du règlement de police ne s'appliqueraient qu'à la capitale dans le but de protéger les personnes prostituées et limiter les nuisances pour la population.

Au niveau cantonal, Monsieur le député Glatz a déposé un postulat au Grand Conseil qui demande au Conseil d'Etat de dresser un rapport et d'étudier l'opportunité de légiférer en matière de prostitution y compris l'activité des salons de massage. Fleur de Pavé va s'attacher activement à la suite de cette motion durant l'année 2001.

La prostitution de rue a suscité la colère des habitants des quartiers concernés, en particulier au bas de la rue de Genève (cf. rapport d'activité 1998). Propriétaires de la gare de Sébeillon, les CFF vont du reste engager une procédure afin que seuls les ayants droit aient accès à cet endroit.

C'est par la presse (janvier 2001) que notre association a appris la mise en œuvre imminente de ces projets de réglementation et de fermeture de la gare de Sébeillon. Fleur de Pavé est la seule association lausannoise présente dans la rue et assume, de fait, un rôle de liaison et de coordination entre les personnes concernées par la prostitution et les instances publiques. Nous nous étonnons de ne pas avoir été consultées à ce jour.

A notre avis, ces différents projets de réglementation et de fermeture suscitent les questions, les interrogations et les remarques suivantes :

- Pour l'instant, les zones interdites à la prostitution ne sont pas encore définies, mais une fois la gare de Sébeillon fermée et les projets de réglementation entérinés, où se déplaceront les travailleuses du sexe, clandestines ou non et comment éviter que l'exclusion se creuse encore ?
- Les femmes que nous côtoyons s'inquiètent. Nous souhaitons pouvoir être informée directement de la suite de ces procédures afin de préparer et informer les usagères de notre bus des changements qui interviendront sur leur lieu de travail. Nous désirons aussi faire part aux autorités concernées des réalités du terrain rencontrées par les personnes exerçant les métiers du sexe, leur rappeler que les femmes travaillant dans la rue sont les actrices majeures, concernées au premier chef par le problème. En tant qu'association, nous défendons la protection de ces femmes.
- Nous revendiquons aussi une participation de notre association aux groupes de travail réfléchissant sur un projet de loi cantonale ou communale de la prostitution afin que soit incluses les questions de santé publique et de respect des droits humains et sociaux.

Nous espérons qu'en 2001, Fleur de Pavé sera consultée sur ces questions afin d'éviter que le point d'ancrage de cette réglementation ne soit qu'essentiellement d'ordre policier.

FemDoChi : Fem (femme) Do (chemin-voie) Chi (énergie)

En automne, un week-end de formation à l'auto-défense selon la méthode Fem-Do-Chi a été organisé pour Fleur de Pavé et les usagères du bus et animé par Doudou Denisart.

L'auto-défense permet de répondre aux agressions que vivent plus particulièrement les femmes : violences verbales, physiques, sexuelles.

Ce cours nous a offert de découvrir la force et les armes dont chacune dispose pour se défendre, de désamorcer les blocages provoqués par la peur qui paralyse et surtout de partager une réflexion positive sur l'état de violence qui nous entoure, le rôle que nous y tenons et la manière dont nous y répondons. Il nous a uni et a renforcé l'esprit de solidarité et de complémentarité qui est cher à notre association puisque nous nous sommes retrouvées entre Femmes : usagères du bus, intervenantes et membres du comité à partager ensemble cette expérience enrichissante.

Dispositif seuil bas pour les personnes toxicodépendantes (DSB)

Le travail de réseau se poursuit en région lausannoise et Fleur de Pavé fait partie des structures du dispositif seuil bas destiné aux personnes toxicodépendantes. Le dispositif lausannois offre trois ensembles de prestations axées sur l'accueil à seuil bas, l'occupation et de l'insertion, la remise de matériel stérile. Fleur de Pavé participe aux groupes accueil à seuil bas et remise de matériel stérile ainsi qu'au dispositif de coordination qui regroupe les délégués de toutes les structures présentes dans les 3 groupes de travail.

DON JUAN, Projet de prévention à l'adresse des clients

En 2000, le projet Don Juan, subventionné par l'Aide Suisse contre le Sida, a été reconduit à Lausanne et Genève. Coordonné par Aspasia et le Groupe sida Genève, Fleur de Pavé a préparé la réalisation de ce projet à Lausanne (information aux autorités concernées et notamment la brigade des mœurs et la police judiciaire, de la police du commerce et du bureau des manifestations, obtention de l'autorisation d'installer la tente sur le territoire des CFF, sensibilisation des femmes prostituées à l'importance de ce projet afin qu'elles en deviennent partie prenante).

A Lausanne, comme à Genève, l'expérience a été un succès. 90 contacts ont été établis à Genève, du 28 août au 1^{er} septembre, et 124 contacts à Lausanne (125 en 1999), du 11 au 15 septembre. Sur tous les hommes interpellés dans les deux villes, seules 20 ont refusé la discussion.

Cette action qui permet de favoriser ponctuellement le contact avec les clients et de les encourager à se repositionner sur les questions de prévention avec le support de contact en face à face est très important. Il permet d'entrer en contact avec les clients sur les lieux où s'exerce la prostitution et de tenter de les intéresser à une discussion plus approfondie abordant les questions de la sexualité, des maladies transmissibles et de la prévention.

Au vu des résultats de ce projet, l'ASS le reconduira en 2001 et Fleur de Pavé se porte partante pour le renouveler à Lausanne.

Marche Des Femmes

Fleur de Pavé a participé aux événements du 3 mars à Lausanne et, aux côtés d'Aspasia, au départ européen de la marche mondiale à Genève, le 8 mars. Deux grands moments de solidarité entre femmes, deux événements où la participation a été très forte.

La marche mondiale des femmes a été également au centre des manifestations du 1^{er} mai à Lausanne. Fleur de Pavé a participé au cortège, aux côtés des autres femmes.

Conformément aux objectifs de notre participation à cette marche – l'ouverture d'un débat sur la prostitution notamment avec les groupes féministes – des représentantes d'Aspasia, de Fleur de Pavé ont rencontré les Bad Girls et les Casse Rôles ainsi qu'une représentante d'un groupe féministe de Genève. L'essentiel du temps a été consacré à la position de nos associations par rapport au réglementarisme et à l'abolitionnisme et à une lecture féministe non abolitionniste de la prostitution. S'il était prématuré à ce stade d'envisager un véritable débat, reste que les associations féministes de Lausanne nous ont offert une magnifique tribune pour présenter un autre visage de la prostitution.

ProCoRe: "Prostitution collectif de réflexion"

ProCoRe, réseau suisse de défense des personnes qui travaillent dans les métiers du sexe, regroupe plus de 20 associations actives dans les milieux de la prostitution féminine ou masculine et des personnes qui travaillent dans les métiers du sexe. En octobre 2000, une conférence de presse a eu lieu à Berne afin d'informer le public de notre existence et de présenter notre charte (cf. annexe).

Perspectives

La fréquentation accrue du bus de la part de femmes migrantes nous confronte à d'autres types de questions:

- Comment continuer de communiquer avec elles et parler de prévention de manière optimale ? Comment promouvoir l'utilisation des préservatifs, du lubrifiant, dans d'autres langues et avec des repères culturels qui nous échappent ?
- Comment les orienter dans le réseau médico-social en particulier pour celles qui sont clandestines ?

Face à ces interrogations, nous cherchons à nous adapter et à trouver des ressources pour pouvoir répondre à cette situation. Les nombreuses situations de rue rencontrées, nous amènent à penser que la prostitution doit être appréhendée dans toute sa complexité: la focalisation sur l'étiquette de toxicomanie qui a été, dans le cas de Fleur de Pavé, une porte d'entrée pour accéder au domaine de la prostitution de rue à Lausanne, n'est actuellement plus suffisamment pertinente pour comprendre la réalité dans laquelle nous évoluons. Les problématiques qui apparaissent aujourd'hui comme centrales s'articulent bien plus autour de l'exclusion sociale et de ses conséquences et la question de l'accès aux droits se pose avec une acuité particulière pour ces personnes.

CHARTRE DE PROCORE

Considérant :

Que le marché du sexe est une réalité sociale qui ne peut pas être supprimée par des lois ou des règlements, que ceux-ci ne peuvent que renforcer la clandestinité et la marginalité, et par là même créer des zones de non-droits propices à l'exploitation et aux violences de toutes sortes et rendre ainsi la situation des travailleuses/rs plus précaire et les actions de promotion de la santé et de la solidarité plus difficiles ;

Que le marché du sexe recouvre des réalités multiples ; certaines personnes revendiquant leur activité comme librement choisie et assumée, d'autres comme une réponse possible à des conditions économiques précaires, d'autres encore l'exerçant sous la contrainte de tiers (individus ou réseaux organisés) ;

- PROCORE respecte les personnes qui travaillent dans les métiers du sexe, quelle que soit leur origine, leur genre et leur situation de vie.
- PROCORE défend une approche qui tienne compte de la multiplicité des réalités que recouvre le marché du sexe et s'inscrit dans une politique de reconnaissance sociale des travailleuses/rs du sexe et de réduction des risques. Seule une telle politique peut permettre de réduire les discriminations, injustices et violences dont sont victimes les travailleuses/rs du sexe. Le travail du sexe constitue un service et ne doit pas être interdit.
- PROCORE estime essentiel de distinguer le travail du sexe exercé librement de celui exercé de manière forcée et reconnaît la nécessité de décriminaliser le travail du sexe exercé librement, approche indispensable :

A la reconnaissance de la parole des travailleuses/rs du sexe qui revendiquent leur activité comme libre et indépendante

A un véritable travail de prévention et de lutte en matière de prostitution et autre travail du sexe forcé.

Adoptant la définition proposée par Michèle Hirsch, PROCORE, entend par prostitution forcée, " le fait, dans un but de lucre, d'amener une personne à fournir à une autre personne des services sexuels, par une forme quelconque de contrainte ". La contrainte inclut " les formes les plus évidentes de violence (séquestration, coups, viol, menaces, etc.) et, le cas échéant, le fait d'obtenir d'une personne, en abusant de sa vulnérabilité résultant soit de sa situation administrative précaire ou illégale, ou de sa situation de dépendance économique ou d'un état de santé précaire, la fourniture de services sexuels ". La contrainte telle que définie ici peut toucher toutes les formes de travail du sexe.

- PROCORE considère la personne dans la globalité de sa vie. Pour être efficace, tout travail de prévention doit s'inscrire dans une optique de promotion de la santé globale. Celle-ci englobe la question des droits humains et de la citoyenneté, de la sécurité physique et psychique, de l'estime de soi et de la lutte contre la stigmatisation des travailleuses/rs du sexe. La santé globale est en effet déterminée par des facteurs sociaux (droits, logement), économiques (stabilité des ressources) et psychologiques (lien social, estime de soi).
- PROCORE est un collectif de défense des droits humains et de citoyenneté des personnes qui travaillent dans les métiers du sexe.

DONNEES STATISTIQUES

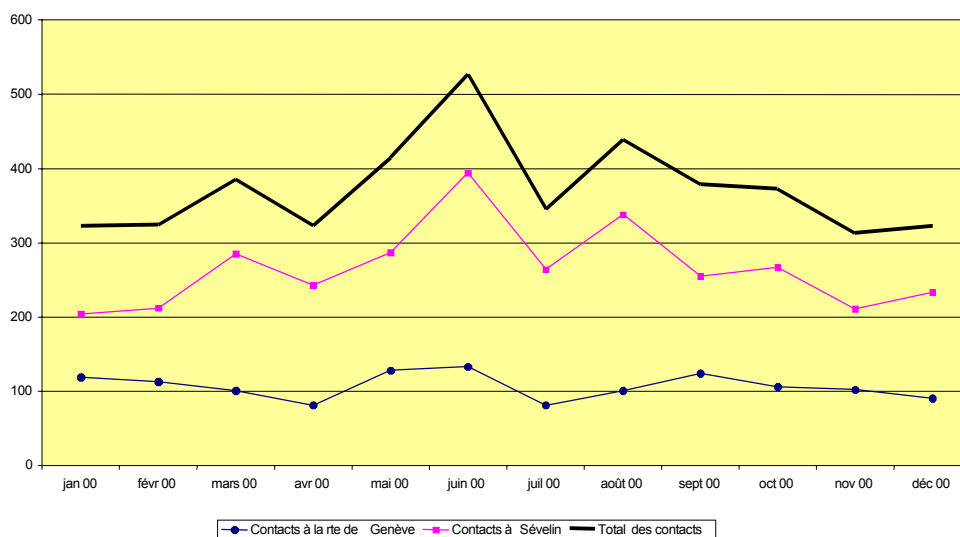
La méthode que nous utilisons pour rendre compte de la fréquentation du bus est toujours la même : nous comptons le nombre de *contacts* par soir de permanence. Nous considérons qu'il y a eu un *contact* chaque fois qu'une femme passe le seuil du bus.

1.1 Fréquentation du bus.

En 2000, **4472** contacts ont eu lieu dans le bus Fleur de Pavé ce qui représente une très forte augmentation par rapport aux années précédentes (en 1999, **2583**; en 1998, **1512**).

Les contacts se répartissent de la façon suivante.

Nombre de contacts par mois et par lieu, 2000

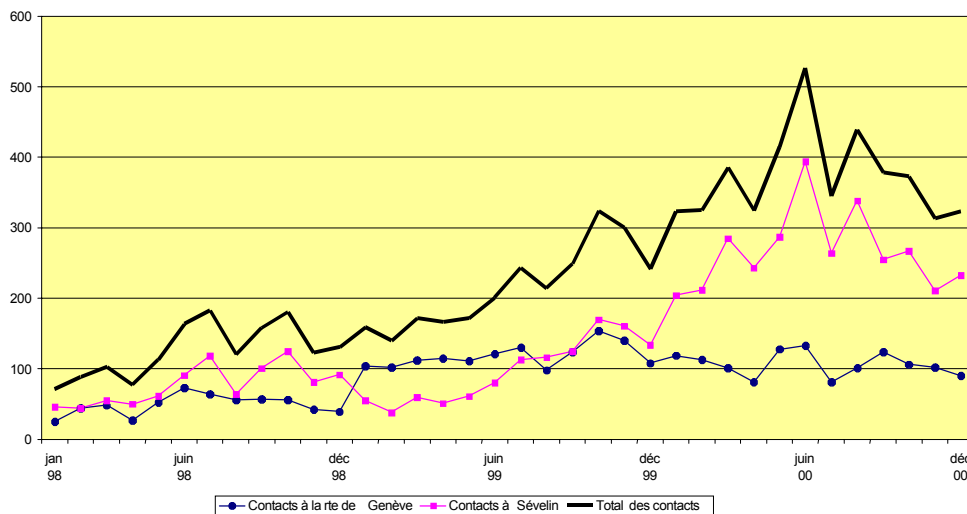


Au mois de juin, on constate une très forte augmentation du nombre de contacts: 527 contacts en 13 permanences. En août, 439 personnes passeront le seuil du bus.

Il faut relever que ces pics de fréquentation sont exceptionnels, en effet, on compte le même nombre de contacts pour les mois de janvier et de décembre (323).

Pour mieux comprendre cette évolution, observons les données 1998-2000.

Nombre de contacts par mois et par lieu, 1998-2000

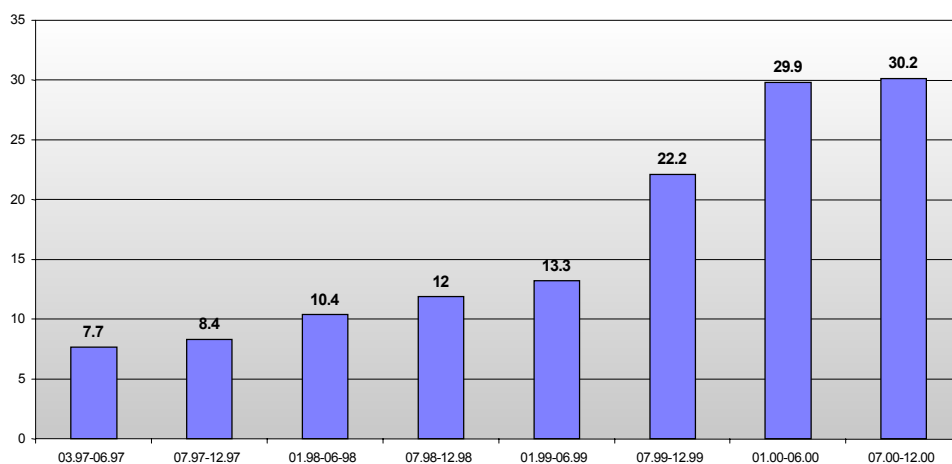


La tendance amorcée en 1999 se confirme : il apparaît clairement que les "pics" de fréquentation sont directement liés à l'augmentation des contacts établis à Sévelin. Les contacts établis à la Route de Genève sont quant à eux restés stables.

Tout comme l'année passée, nous ne constatons pas de variations significatives associées au jour de permanence (mardi, jeudi, ou vendredi): les trois jours de permanence sont fréquentés avec régularité.

Le graphique ci-dessus met en évidence l'augmentation régulière du *nombre moyen* de contacts par jour de permanence

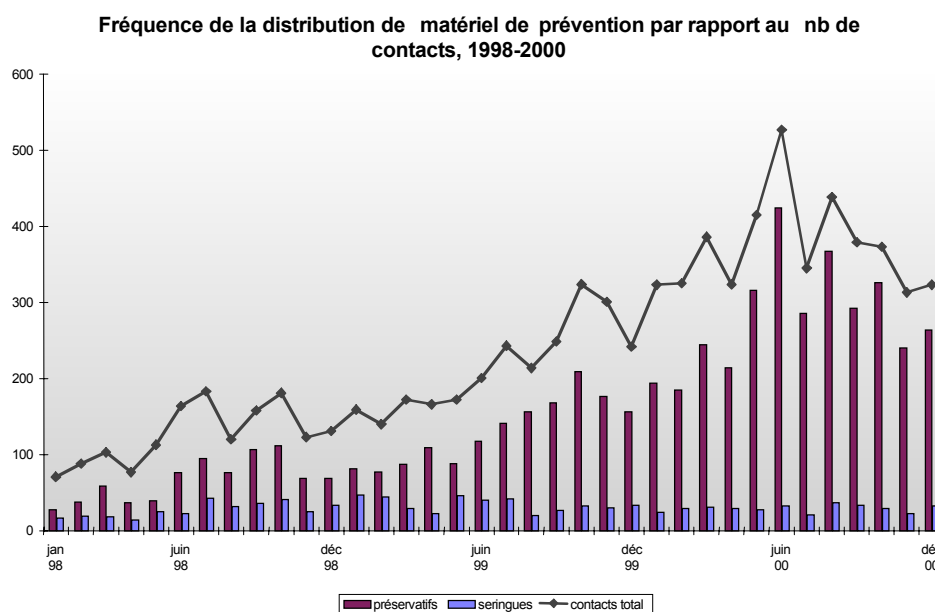
1.2 Nombre moyen de contacts par jour de permanence, 1997-2000



depuis 1997.

Faisant suite à l'augmentation importante du nombre moyen de contacts entre fin 1999 et le premier semestre 2000, il semble que le nombre moyen de contacts tende à se stabiliser autour des 30 contacts par permanence.

1.3. Matériel distribué dans le bus



En ce qui concerne le matériel distribué, matériel d'injection et préservatifs, nous ne comptabilisons pas le nombre de pièces distribuées mais le nombre de fois que du matériel est distribué. Selon les situations ou les demandes, nous distribuons le matériel de prévention avec souplesse.

Le graphique ci-dessus met en relation la **fréquence de la distribution du matériel** avec le **nombre de contacts**. Nous constatons que la fréquence de distribution du matériel d'injection reste relativement stable alors que la fréquence de distribution des préservatifs augmente en relation avec le nombre de contacts.

Valérie Dupertuis pour les statistiques

FEMMES AUX PIEDS NUS

Présentation et historique

Le concept de Femmes aux pieds nus est basé sur une pratique courante en santé communautaire, l'éducation par les pairs. Nous vous présentons ici notre troisième rapport d'activité. Le projet est né en 1992 à Zurich, de la nécessité de créer des structures spécifiques pour les personnes migrantes travaillant dans les salons de massages, les cabarets, les saunas. C'est en 1998 que Fleur de Pavé a sollicité l'ASS, obtenu le mandat et le financement de ce projet pour 2 ans. En septembre 2000, Fleur de Pavé convaincue de l'importance de poursuivre cette action se mobilise pour en assurer elle-même la pérennité financière.

Moyens et stratégie

Formées comme agent de santé communautaire, les médiatrices :

- Appartiennent au groupe culturel concerné
- Pratiquent ou ont pratiqué la prostitution

- Doivent être acceptées par leur communauté
- Doivent avoir un statut de séjour légal.

Zineb (algérienne), Vania, (brésilienne), Luciana (brésilienne) sont salariées 15 heures par mois. Sylvianne qui coordonne le projet sur Lausanne, Morges, Payerne et une partie du Valais a vu son poste passer de 20 à 50%.

Les médiatrices se déplacent dans les salons de massages après avoir pris rendez-vous par téléphone. Les responsables de certains salons reconnaissent l'intérêt du projet et informent la médiatrice lorsque de nouvelles personnes arrivent et demandent elles-mêmes un entretien. Pour les cabarets, la coordinatrice envoie chaque mois une lettre et des affichettes à poser dans la loge des artistes. Ces invitations à une séance d'information et à une démonstration (comment utiliser le préservatif pour éviter qu'il ne se déchire, la nécessité de se servir de lubrifiant, réponses aux questions, distribution de matériel et d'informations) sont parfois mises bien en évidence et les artistes sont présentes à notre arrivée. Dans la plupart des cas, les patrons de cabarets nous réservent un excellent accueil, mais il arrive que nous devions insister sur l'importance de la prévention (pour les artistes et pour les clients). Nous sommes parfois entrées en simples clientes pour avoir un premier contact. En résumé, nous pouvons dire que plus le projet est connu, compris et reconnu, mieux il est accepté.

Objectifs

La priorité est donnée à la diminution des risques de transmission des MST, mais l'expérience démontre que toute réduction des risques est impossible sans prise en compte de la personne dans son acception globale. Les médiatrices sont à l'écoute et peuvent transmettre les demandes dans le réseau.

Réseau

Nous avons des contacts avec la Polyclinique Médicale Universitaire, Pro Fa (Planning familial et grossesse), la Doctoresse Martine Monnat, M. Martin, médecin dentiste, Appartenance, Aspasia, ProCoRe. Avec Entrelaçar, nous organisons régulièrement des séances de traduction et de travail en portugais afin d'optimiser la formation dispensée en français. Nous bénéficions encore de 4 interventions annuelles avec les autres antennes suisses.

Formation

L'ASS propose aux médiatrices 2 jours de formation par année. C'est l'occasion pour elles de se rencontrer et d'échanger sur les différentes pratiques.

La formation se fait en continu selon les multiples réalités du terrain et lors des réunions mensuelles.

Perspectives 2001

Le nombre d'artistes en provenance des pays de l'Est est en forte augmentation et l'engagement d'une médiatrice parlant le Russe est envisagé. D'autre part, une plaquette d'information en santé primaire est en cours d'élaboration, afin d'améliorer encore les informations transmises aux femmes migrantes.

FEMMES AUX PIEDS NUS : DONNEES QUANTITATIVES 1999 - 2000

Ces chiffres sont le résultat des questionnaires utilisés par les médiatrices après chaque entretien.

Nombre d'entretiens	En 1999	En 2000
Salons de massages	176	337
Night club	193	449
Sauna		46
Total	369	832

Provenance	En 1999	En 2000
Europe centrale et orientale	63	369
Afrique	82	97
Asie	9	13
Amérique Latine	215	353
Total	369	832

Type de rencontre	En 1999	En 2000
Questions légales	37	49
Santé	92	128
Travail	42	44
Sida	108	258
Famille	26	46
Contacts, remise de matériel	64	307
Total	369	832

Ces données quantitatives représentent le nombre des contacts, il se peut qu'une même personne soit rencontrée plusieurs fois.

Sylvianne Nicod, coordinatrice de Femmes aux Pieds Nus

COMMISSION JURIDIQUE

Dans le droit fil de ce que nous annoncions dans le rapport d'activités 1999, la Commission juridique a concrétisé le prospectus d'information destiné aux danseuses de cabaret détentrices d'un permis L et a renforcé les liens avec le bus. Il est en effet essentiel de conserver une perspective transversale permettant de considérer les différents terrains où s'exerce la prostitution (rue, salons, cabarets). La composition de notre équipe reflète cet état de fait puisque, outre Antonella Cereghetti notre avocate et moi-même, elle réunit les trois salariées de l'Association, Corinne Siffert pour le bus, Sylviane Nicod pour le projet Femmes aux pieds nus, et Zineb Kasper, active dans les deux secteurs. Comme on le verra plus loin, le travail amorcé avec Tandem s'est considérablement renforcé et nous avons eu de nombreuses séances communes.

Le prospectus d'information

Rappelons que le Bureau fédéral de l'égalité a réalisé un dépliant d'information destiné aux danseuses détentrices d'un permis L remis en même temps que leur permis par les différents Offices de contrôles des habitants chaque fois que celles-ci changent de commune de résidence. Le dépliant vaudois devait offrir une version complémentaire, reprenant

les domaines traités par le dépliant fédéral, mais en fournissant des réponses factuelles concrètes, en concordance avec les directives fédérales et cantonales.

Nous avons beaucoup hésité à offrir plusieurs adresses utiles. Ainsi avons-nous invité des collègues du SAJE (Service d'aide aux réfugiés) et de la permanence sociale de la Fraternité, très impliqués dans les questions juridiques touchant les migrants. Nous avons finalement opté pour la seule adresse de Tandem : une adresse, un téléphone univoque permettant de centraliser les demandes, de constituer un matériel de faits et d'élaborer progressivement une compétence dans ce domaine très précis.

Nous avons élaboré ce prospectus en plusieurs étapes parce qu'il s'est révélé compliqué, à certains moments de son élaboration, de faire coïncider une réponse précise avec une directive floue. A titre d'exemple : la difficulté à nommer un nombre de jours de travail tenant compte des directives fédérales (*24 jours ouvrables par mois peuvent être tenu pour une norme généralement valable*) et des directives cantonales qui, elles, ne disent rien sur le nombre minimal de jours travaillés mais définissent un maxima de 25 jours. Autre difficulté, le fait de nommer un salaire minimal admissible (les directives cantonales ont défini un montant) et de s'assurer que le canton couvre cette information. Nous avons donc eu deux rencontres avec le groupe de travail que nous avions initié l'année précédente avec les services administratifs¹ pour nous accorder sur le texte final et pour planifier la diffusion du prospectus. Enfin nous avons informé l'ASCO ainsi que les agences de placement du lancement de notre action.

Au total nous avons imprimé 4000 dépliant et un nombre équivalent de cartes plastifiées format carte de crédit avec les coordonnées de Tandem : 1500 en français, 700 en russe et 450, respectivement en anglais, allemand, espagnol et portugais. Saluons l'engagement bénévole des traductrices et traducteurs qui ont été d'accord de travailler pour une somme symbolique.

Nous avons convenu avec le groupe de travail "administration" de nous rencontrer deux fois par année au moins, afin d'avoir un suivi de cette démarche. En effet, l'enjeu ne consiste pas seulement à informer de façon plus transparente les danseuses de leurs droits et devoirs. Il s'agit aussi de vérifier si les plaintes des danseuses touchent plus particulièrement tel ou tel cabaret, de façon à permettre à l'Office de la main d'œuvre et du placement de faire des contrôles ciblés. En effet nos associations sont régulièrement au courant de pratiques abusives sans qu'il soit possible de les dénoncer par voie de plainte puisque les femmes s'y refusent par crainte de représailles. Une vigilance administrative ciblée sur certains cabarets devrait permettre, nous l'espérons, de procéder à des contrôles précis sans que telle ou telle danseuse ne soit suspectée.

L'action développée dans le canton de Vaud, quoique utile, n'est qu'un bout de réponse au problème. Les danseuses sont extrêmement mobiles et passent d'un canton à l'autre. Dès lors, il est difficile d'envisager une action suivie et il est indispensable d'orienter juste une danseuse qui se rend dans un autre canton ou qui appelle de là-bas. Au niveau romand, nous avons organisé une rencontre avec nos collègues de Genève (Aspasie) et Fribourg (Solidarités Femmes) pour régler très concrètement les points d'une coordination minimale.

Liens avec le bus

Il a été convenu avec l'équipe d'intervenantes de consigner systématiquement sur le carnet de bord les faits ou les questions pouvant concerner la Commission juridique. Notre coordinatrice en fait un relevé mensuel systématique qui est soumis à notre avocate. Dans la plupart des cas, c'est une demande d'information qui lui est adressée. Par exemple : quels sont les cas où une action est poursuivie d'office, sur plainte ? après combien d'années intervient la prescription de l'action pénale en cas de lésions corporelles simples, graves ? quels sont les risques à travailler sur la rue avec un permis B ? etc...

Réglementations

Durant cette année, nous avons assisté à un déploiement massif d'initiatives visant toutes à une réglementation de la prostitution : volonté communale d'un règlement de police, mise en œuvre de mesures dissuasives à l'égard des véhicules tournant autour des immeubles de Sébeillon, postulat Glatz *demandant au Conseil d'Etat de dresser un rapport et d'étudier l'opportunité de légiférer en matière de prostitution y compris l'activité des salons de massage*. Notre commission est restée très attentive à ces développements, souhaitant vivement être consultée sur ces problèmes. En effet, la seule considération des problèmes d'ordre public sans prise en compte des aspects sociaux et sanitaires des conditions de vie et de travail de ces femmes renforce leur marginalisation et focalise l'attention sur des nuisances dont elles seraient à la fin, les seules responsables.

Il est piquant de constater qu'à la même époque (novembre, décembre 2000), nous tentions en vain de retrouver trace de la réponse à l'interpellation Schilt-Thonney *sur la suite des mesures à prendre en faveur des artistes de cabaret*,

¹ (Service de la population, Office cantonal de la main d'œuvre et du placement, Contrôle des habitants de Lausanne, Association vaudoise des contrôles des habitants, Bureau cantonal de l'égalité)

interpellation déposée au Grand Conseil...en 1995 et dont on ignorait encore, à la fin de l'année, quel département avait le mandat de répondre.
Affaires à suivre...

Anne Dentan, pour la Commission juridique

REMERCIEMENTS

Merci à toutes les personnes et collectivités publiques qui permettent à Fleur de Pavé d'exister.

Les personnes prostituées qui fréquentent le bus, les personnes actives dans l'Association, intervenantes bénévoles ou non, porteuses des différents projets.

En 2000, nous avons reçu des dons, des cotisations des membres ainsi que des subventions de la Ville de Lausanne, du canton de Vaud, de l'Association 1^{er} décembre Lémanique et l'OSEO (bureau réduction des risques).